



Le Lyotain

Année 2006 Numéro 5

Novembre 2006



Le site de Saint-Lyé en ligne !



Vous allez lire en ligne toutes les informations concernant la vie de la commune, vous allez trouver tous les renseignements dont vous pouvez avoir besoin au quotidien : loisirs, associations, scolarité, documents administratifs, entreprises, manifestations diverses etc...

envie de découvrir son environnement, de venir et pourquoi pas de s'y installer. Et ce site peut être aussi un excellent moteur pour dynamiser nos projets et leurs réalisations, ce peut être aussi une source d'idées pour garder le cap de la modernité et être ancré dans le 21^{ème} siècle.

Où que vous soyez sur la planète, vous pouvez vous relier à Saint-Lyé et Saint-Lyé reste relié à vous. Notre bourgade s'ouvre au monde, pour se faire connaître et donner

Saint-Lyé sur le web est le résultat d'un travail collectif. Notre premier objectif étant de proposer de nouveaux services aux lyotains.

Dans ce numéro :

Le site de Saint-Lyé en ligne	1
Élections complémentaires	1
Informations mairie	2
L'écho du conseil	2
Festivités de Noël	4
Trott Linou ferme ses portes	6
Le club juniors	6
Grange l'évêque	7
État civil	8
Numéros utiles	8

Nous vous l'avions annoncé, nous vous l'avions promis, ce fut certes une longue gestation, mais cette fois, ça y est, le site de Saint-Lyé existe. Dès le 8 novembre, internautes de Saint-Lyé ou d'ailleurs, tapez www.saint-lye.fr



Élections complémentaires

Le tribunal administratif de Châlons en Champagne a annulé par jugement en date du 5 septembre 2006 l'élection de cinq conseillers municipaux, ces derniers n'ayant pas obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés lors des élections municipales complémentaires du 25 juin 2006. Aucun appel de cette décision

n'ayant été interjeté devant le Conseil d'État dans les délais réglementaires, le jugement du tribunal administratif est donc réputé définitif. Des élections municipales complémentaires doivent donc être organisées afin d'élire 5 nouveaux conseillers municipaux.

La date du 1er tour de scrutin est fixé

au 26 novembre 2006 et s'il y a lieu, la date du 3 décembre 2006 pour le second tour.

A cette occasion, les bureaux de vote 1 et 2 seront exceptionnellement transférés à l'hôtel de ville. Bureau de vote 3 : salle polyvalente de Grange l'Évêque



Informations mairie

Révision de la liste électorale

Les inscriptions sur la liste électorale de la commune sont reçues au secrétariat de mairie **jusqu'au 31 décembre 2006** pour prendre effet au 1^{er} mars 2007.

Pour vous inscrire, vous devez vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. **Pour des raisons techniques, il est vivement conseillé de ne pas attendre les derniers jours de décembre pour procéder à votre inscription sur ladite liste.**

Le maire rappelle que les enfants ayant quitté le domicile parental ne peuvent se prévaloir à ce titre de leur qualité de contribuable pour rester inscrit sur la liste électorale de la commune. Il les invite donc à solliciter leur inscription dans la commune de leur nouveau domicile avant le 31 décembre 2006.

Ils peuvent néanmoins rester électeurs à Saint-Lyé, s'ils figurent pour la cinquième fois sans interruption, au rôle d'une des contributions directes communales.

Révision de la liste complémentaire (élection des représentants au Parlement Européen et élections municipales). Elle a lieu jusqu'au 31 décembre 2006. Seuls les ressortissants d'un des états de l'Union Européenne peuvent demander leur inscription sur les listes.

Recensement militaire

Tous les garçons et les filles ont l'obligation de se faire recenser à la mairie de leur domicile dès qu'ils atteignent **leur 16 ans**. Ils doivent se munir de la carte nationale d'identité en cours de validité et du livret de famille.

Doivent également se faire recenser : les personnes qui deviennent françaises entre 16 et 25 ans, les français âgés de 19 ans qui n'ont pas répudié ou décliné la nationalité française.

Tri sélectif

Grâce à de nouveaux procédés de traitement, les bouteilles d'huile alimentaire et les flacons type ketchup peuvent être recyclés depuis juillet 2006. Le ramassage du tri a lieu le mercredi des semaines paires. Sortir la veille au soir.



L'écho du conseil

Compte rendu du 12 octobre 2006

Etaient présents, sous la présidence de Guy Doussot, Maire :

Mesdames et Messieurs François Noblot, Christine Robillard, Jacky Cadot, Jean-Philippe Hass, Françoise Nida, Clément Continant, Marcel Spilmann, Denis Petitot, Jean-Paul Fauconnet, Geneviève Muller, Robert Cohen, Anita Pinet, Martine Dehan.

Etaient absents : Gilles Beugnot, Michel Dupas, Benoît Pêcheux, Mickaël Vuibert

Le conseil municipal adopte (Martine Dehan s'abstient) le procès-verbal de la réunion du 11 juillet 2006.

Avant de commencer l'ordre du jour, le maire demande au conseil d'ajouter deux rapports, à savoir la demande de subvention du collège Camus pour un projet ski et la participation de l'USSL tennis pour la réfection des courts de tennis, ce qu'il accepte à l'unanimité.

Le conseil municipal accepte :

- de retenir la proposition de la Caisse d'Epargne pour les emprunts suivants permettant de financer les travaux sur le CD 15 (Martine Dehan s'abstient) :
 - 800 000€ : prêt à fenêtre sur 20 ans au taux de 3,94 % - remboursement trimestriel (Jean-Philippe Hass s'abstient sur cette partie du rapport) - à ce propos, Mme Dehan s'in-

quiète de l'importance des travaux et suggère des tranches afin d'alléger la charge financière – le maire lui répond que cette phase constitue la 1^{ère} tranche des travaux et qu'elle comprend la voiries, les trottoirs, les plantations, l'enfouissement des réseaux et l'assainissement de eaux pluviales, travaux qui ne peuvent pas être séparés

- 144 000€ : prêt relais TVA sur 3 ans au taux de 3,80 % - remboursement annuel
- 232 000€ : ligne de trésorerie, pour un délai d'un an renouvelable – périodicité des intérêts trimestrielle.

Par ailleurs, le conseil municipal accepte (Martine Dehan s'abstient) de contracter un emprunt de 100 000€ auprès de la



L'écho du conseil (suite)

financer les travaux de voiries rues Henri Rodin et de Riancey pour une durée de 7 ans au taux de 3,83 % - échéance trimestrielle.

- les travaux à effectuer sur le réseau d'électricité, de communication (enfouissement), et d'éclairage public (renforcement), du CD 15 pour une participation communale évaluée à 78 000€.
- de louer le logement au dessus de la poste (100 m² - 3 chambres) pour un loyer de 600€ chauffage compris + 50€ pour le sous-sol - libre de suite, ainsi que celui au dessus du centre de loisirs (73 m² - 3 chambres) pour un loyer de 460€ chauffage compris - libre au 1^{er} janvier 2007 - Les critères pour attribuer le logement sont l'antériorité de la demande, et la priorité aux familles, compte-tenu que les appartements comprennent trois chambres
- les cessions à titre gratuit au profit de la commune des parcelles cadastrées AE 339, 341, 345 et 346 et une partie de la parcelle AE 115 pour alignement de la rue des Régaies et la rue de Riancey.
- de surseoir à statuer sur la demande de la société France Immo de céder à la commune la parcelle AI 563 représentant le lot 43 du lotissement des orges foins, pour élargissement de la voie Chaire. En effet, l'aménagement de la rue des Chaumes qui donne sur la voie Chaire semble poser quelques problèmes, et Mr Noblot souhaiterait s'en entretenir avec la société avant que le conseil ne se prononce - la décision sera différée à la

fin des travaux.

- la demande de création d'une ZAD sur le secteur de Saint Lyé, secteur situé le long du canal, afin de permettre à la commune d'exercer son droit de préemption pour réaliser des projets communaux complémentaires à l'aménagement touristique du canal de la Haute Seine par le conseil général - Mr Spilmann attire l'attention du conseil sur la nécessité de penser aux conditions de sécurité si de tels aménagements se réalisent.
- de verser la part variable de l'allocation vétérance due aux pompiers qui ont pris leur retraite avant le 1/1/1998, sachant que cette disposition a un effet rétroactif pour les années 2004 et 2005 - la somme correspondante sera versée au SDIS qui la versera aux 5 pompiers concernés.
- la modification des statuts votée par le comité syndical du 19/9 (Jean-Paul Fauconnet vote contre), qui consiste à retirer des compétences du syndicat celle relative à l'élimination et valorisation des déchets ménagers, puisque les deux communes adhérentes au SIGE reprennent leur compétence pour leur partie du hameau - cette modification est rendue nécessaire pour se mettre en conformité avec la réglementation.
- de revaloriser à compter du 1^{er} janvier 2007 le montant de la participation à réclamer aux familles pour l'heure d'étude surveillée et l'heure de péri-scolaire et de la fixer à 1.20 €.
- de ne pas lancer de campagne de stérilisation des chats er-

rants et de ce fait de ne pas passer de convention avec la SPA, pour des raisons matérielles et budgétaires.

- la participation de l'USSL tennis fixée à 2000€ pour la rénovation des courts de tennis, selon le souhait de l'association.
- d'émettre un avis favorable à la demande de subvention formulée par le collège Camus pour l'aider à financer un projet ski pour les élèves de 5^{ème}, sachant que la participation fixée à 35€ par enfant sera versée directement aux familles lyotaines concernées. Un courrier sera adressé en ce sens au collège

Informations diverses

- le maire informe que Mr François Baroin et Mr Gérard Manuel viendront rencontrer le conseil municipal le 12 octobre et invite les élus, qui le peuvent, à se libérer pour venir les accueillir
- le maire informe le conseil de la transaction à passer avec Mr Chevance dans le cadre de l'aménagement du réseau d'eaux pluviales rue et chemin de la Garenne, sachant qu'elle sera soumise pour avis définitif au prochain conseil
- Jean-Philippe Hass informe le conseil qu'il souhaite transférer la bibliothèque dans les bureaux du secrétariat de l'ancienne mairie, pour des raisons d'espace et de commodité - dossier à l'étude
- Jacky Cadot évoque un rendez-vous qu'il vient d'avoir avec la DDJS concernant un projet de création de BD par les ados du club ados, sachant que la DDJS pourrait financer l'intervention de l'auteur illustrateur.



Décorez vos maisons pour les fêtes de fin d'année

Coupon réponse maisons décorées

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

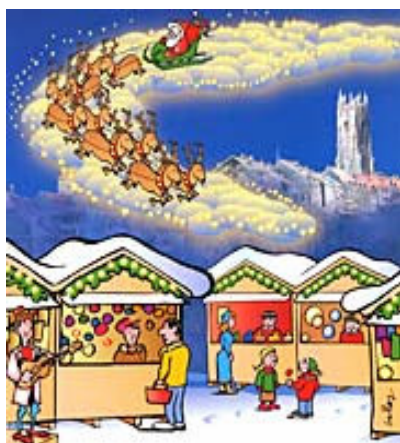
A l'occasion des fêtes de fin d'année, le conseil municipal invite les Lyotains à parer leur maison.

Un jury passera dans la semaine du 25 décembre au 1er janvier et attribuera des récompenses !

Merci de retourner votre coupon réponse à la mairie avant le 6 décembre 2006.



Marché de Noël



**Le marché de Noël
aura lieu le
samedi 2 décembre de
15h à 19h et le
dimanche 3 décembre
de 10h à 18h.**

**Champagne -
Broderie - Tableaux
3D - Cadres - Bières -
Corbeilles -
Paniers garnis -
Bijoux - Peinture sur
bois - Artisanat bois -
Peinture à l'huile -
Création en rocailles -
Jouet et déco en bois -
Parfum - Sac de Noël -
Collage serviettes -
Livres jeunesse...**



Les colis de Noël des anciens

Comme chaque année, le centre communal d'action social offre à nos anciens de plus de 70 ans un colis de Noël (colis simple ou colis couple).

La distribution des colis se fera les :

- Mardi 19 décembre
- Mercredi 20 décembre
- Jeudi 21 décembre

de 14 h à 17 h à la salle des cérémonies de l'Hôtel de Ville.

Toutes les personnes concernées

recevront un courrier avec lequel elles devront se présenter à la mairie aux dates de permanences indiquées ci-dessus afin de pouvoir retirer leur colis.



Le Noël des enfants

La commune organise son arbre de Noël pour les enfants de Saint-Lyé et Grange l'Évêque, le mercredi 13 décembre.

Les enfants, âgés de 2 à 11 ans, sont invités à assister au spectacle de clowns de l'association Sharry Pan's.

Rendez-vous à la salle des fêtes à 15h pour le spectacle. Cet après midi récréatif sera suivi d'un goûter et de la visite du Père Noël. **Coupon à rendre pour le 6 décembre.**

Coupon réponse arbre de Noël du mercredi 13 décembre

Je m'appelle :

Nom et Prénom :

Age :

Nom et Prénom :

Age :

Nom et Prénom :

Age :

Je participe à l'après midi récréatif.

Mais je suis petit(e), alors je serai accompagné(e) d'un(e) grand(e) : ☐ Oui ☐ Non



Noël de la maison des grenouilles

Le père Noël sera présent !

Laure et «sa maison des grenouilles» invitent les enfants non scolarisés, accompagnés de leurs parents ou nourrices, au goûter de Noël qui leur sera offert au centre de loisirs. Celui ci aura lieu le 19 décembre à partir de 9h. **Coupon à rendre pour le 6 décembre.**



Coupon réponse goûter de Noël du 19 décembre

Nom et Prénom :

Je viens avec :

Nom et Prénom :

Nom et Prénom :

Nom et Prénom :

☐ Je suis nounou ☐ Je suis papa ou maman



Le père Noël en calèche

Dimanche 24 décembre

Le Père Noël passera dans «les calèches de Fil au Vent» de 14h à 17h dans les rues de la commune, avec des friandises.

Voici son parcours:

Départ: Esplanade de l'hôtel de ville, avenue de la Gare, rue Noteau, rue de la Garenne, rue Alagiraude,

avenue de la Gare, rue des Cortins, rue du Calvaire, passage de la Jonchère, rue de la Jonchère, rue du Calvaire, rue de Mantenay, rue Jeanne d'Arc, rue de la Libération, rue aux Mûres, rue des Mûriers, rue aux Mûres, rue de la Libération, rue des Maisons Brûlées, rue des Héros de la Résistance, rue Jeanne d'Arc, place de l'É-

glise, rue Henri Rodin, rue du Moulin, rue des Hauts du Moulin, rue du Moulin, rue de Riancey, rue de Champêtre, rue Général de Gaulle, rue de la Reine Blanche, rue Claude Debussy, rue des Gravières, rue des Orges Foins, voie Chaire, rue Général de Gaulle, esplanade de l'hôtel de ville (terminus).



La halte-garderie Trott Linou ferme ses portes

Le 1^{er} janvier 2003, la commune a signé une convention avec le conseil général, la CAF, la MSA et la fédération départementale des familles rurales régissant les conditions de mise à disposition d'une halte garderie itinérante en milieu rural appelé « trott linou ». Depuis cette date, celle-ci s'arrête tous les jeudis matins au centre de loisirs pour y accueillir des enfants âgés de 3 mois à 6 ans, domiciliés à Saint Lyé ou dans les communes voisines. Sur le plan qualitatif, le bilan après 4 années de fonctionne-

ment est très positif : les familles utilisatrices du service sont très satisfaites. Toutefois, cette structure ne bénéficie qu'à 15 familles dont le 1/3 n'est pas originaire de Saint Lyé. Par ailleurs, la participation financière communale a plus que triplé en 4 ans.

C'est pour ces raisons que le conseil municipal a décidé de mettre fin à ce partenariat. Il faut par ailleurs savoir que la commune poursuit son action en faveur de la petite enfance en maintenant l'ouverture de la Maison des Grenouilles, alors même que depuis le 1^{er} janvier 2006 la caisse d'allocations fami-

liales de l'Aube n'apporte plus son aide à ce service, rappelons-le, unique dans l'Aube, dans sa conception.

Pour mémoire, Laure, auxiliaire de puériculture accueille tous les mardis au centre de loisirs (9h - 11h30 sauf vacances scolaires) les enfants non scolarisés avec leur parent ou leur nourrice pour un moment de socialisation, d'échanges et de préparation à l'école maternelle. Pour tout renseignement sur la maison des grenouilles, contacter Laure au 03.25.76.61.92.

Le club juniors : une passerelle entre le centre de loisirs et le club ados

Depuis les vacances de Pâques, les jeunes de Saint Lyé, âgés de 10 à 13 ans, ont la possibilité de fréquenter le nouveau service que la commune de Payns a créé et qu'elle a appelé le club junior.

Cette structure rattachée au centre de loisirs de Payns, et agréée jeunesse et sports, offre aux jeunes durant les vacances scolaires et de façon ponctuelle un panel d'activités s'articulant autour de sor-

ties (cinéma, karting, laser game etc..) et d'ateliers thématiques (sport, création, «modélisme», jeux de société, consoles, ...). Les juniors sont encadrés par une animatrice stagiaire BEATEP (diplôme d'animation).

Cette structure s'est avérée nécessaire pour offrir un temps de loisirs aux jeunes qui se sentaient trop grands pour fréquenter les centres de loisirs et trop jeunes pour le club ado – La volonté des élus des deux communes que sont Saint-Lyé et Payns,

qui travaillent déjà depuis longtemps ensemble sur la politique de la jeunesse, est de continuer à collaborer pour offrir le meilleur service aux jeunes, tout en mettant en commun leurs moyens

matériels et humains, afin de rationaliser au mieux le coût du service, en le rendant accessible à tous.

Les premières constations sont plus que favorables et encouragent les différents acteurs à poursuivre leurs efforts dans ce sens : c'est ainsi que sur les vacances de Toussaint, les ados accueillent les juniors dans leur club pour un atelier fusée à eau, maquillage ou customisation et qu'ils se rendront ensemble à Nigloland pour une journée Halloween.

Cette structure est encouragée par la caisse d'allocations familiales qui lui apporte son soutien financier dans le cadre des contrats enfance jeunesse qu'ont signé les deux communes. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter Karine, directrice du CLSH de Payns au 03.25.46.33.11.



Grange l'Évêque : Compte rendu

Dans sa séance
du 19 septembre.

TRAVAUX DE VOIRIES RUE COQUELET

Ils ne seront réalisés qu'après l'obtention du permis de construire de la maison riveraine de cette voie, qui est à ce jour non conforme au plan d'occupation des sols de Macey.

PROJET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

Un bassin de rétention porté à 2300m³ pourrait être la solution pour remédier aux inondations du bas du hameau lors de violents orages. L'emplacement exact fait l'objet de trac-tations.

FLEURISSEMENT DU HAMEAU

Le président informe l'assemblée que le comité régional de fleurissement lors de sa visite a particulièrement apprécié les entrées du hameau. Il retient par ailleurs la proposi-

tion du président d'acquérir une citerne.

PERSONNEL

Le comité retient la proposition de Jean-Paul Fauconnet d'étudier la possibilité de passer le temps de travail de l'agent des services techniques recruté à 20 h, à 35 heures d'avril à septembre, en raison du travail à effectuer sur le hameau durant cette période – la décision sera prise au prochain comité syndical pour une éventuelle application dès 2007

POINT PROPRETE

Le président rappelle les problèmes rencontrés avec le déplacement du point propreté à l'entrée du hameau (côté Macey) dus à l'impossibilité d'acquérir le terrain nécessaire à cet aménagement – le comité décide de tourner les bennes dans l'autre sens et d'aménager le site en conséquence, ce qui semble être la meilleure solution.

ORDURES MENAGERES

Le président donne connaissance au comité d'un courrier du Préfet relatif au financement du service des ordures ménagères – il rappelle que le système appliqué en 2006 est transitoire, et qu'il convient de prendre une décision définitive en conformité avec la réglementation – il décide de retirer de ses statuts la compétence «collecte des ordures ménagères» - la commune de Macey assurera cette compétence pour le hameau, partie Macey – le SIVAS quant à lui assurera la compétence pour la partie Saint Lyé du hameau- à ce titre, le SIVAS aura donc deux prestataires : Dectra pour Saint Lyé – bourg et l'entente pour Saint Lyé – hameau.

Entrée de village : le coût de l'opération élaboré par le cabinet Privé serait fixée à 23 000 € ht, sachant que le conseil général pourrait financer à hauteur de 50 %.



Pompiers



Dimanche 4 juin, manœuvre commune entre les sapeurs-pompiers de Grange

l'Évêque et de Saint-Lyé, sous les ordres du caporal chef Antoine Boura et du sergent chef Pascal Adnet. Les sapeurs pom-

piers ont déroulé environ 300 m de tuyaux afin de vidanger la réserve d'eau se trouvant dans la propriété de M. et Mme Alain Colbois. Après 1h30 de pompage et 3 lances en action sur le terrain d'évolution, le travail a pu être effectué. Merci encore à M et Mme Colbois pour leur accueil chaleureux.



Grange l'Évêque (suite) 14 juillet



Le repas de rue ayant rassemblé 70 personnes, l'après midi fut consacrée aux jeux divers (tir, pétanque, pêche pour les petits).

Après les remises de récompenses, 2 pompiers (Antoine Boura et Frédéric Bouquet) reçurent leur diplôme d'artificier des mains de Guy Doussot, maire de Saint-Lyé. Le soir, place au buffet campagnard suivi à 23h du feu d'artifice et de la soirée dansante jusqu'à 2h. Merci à l'association Loisirs Détente, aux sapeurs pompiers, aux membres du SIGE et à tous les bénévoles.



État civil*

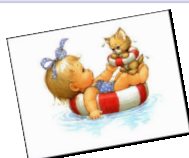
Naissances

Émilie VOILLIOT le 26 juillet

Nathan GUIRAUD le 30 juillet

Pauline BERTON le 1er septembre

Émilie PASCAL le 5 septembre



Le 16 septembre, les voûtes de l'église ont résonné au son des flûtes traversières, clarinettes, saxo sofrano, saxo salto, saxo ténor, trompette baryton, basse et percussion de la société musicale de Méry-Sur-Seine. Un concert de qualité dans l'interprétation !



Mariages

André MICHON et Nicole COQUUNOT le 11 mai

Carlos MATEUS SILVA et Rosa DA SILVA LEMOS le 22 juillet

Jérôme PRIADKA et Emeline ROBOL le 5 août

Jean-Marie SIMONNET et Mireille ANGLADE le 12 août

Dany LEVESQUE et Amandine GUINAND le 12 août

Romarc FONTAINE et Stéphanie WITZER le 2 septembre

Philippe LOVATI et Alexandra BONNET le 2 septembre

Stéphane HAGENBACH et Cécile CORDELLE le 9 septembre

Bruno HONCZAR et Carine ROYER le 9 septembre

Ludovic MALBEC et Sandra PALACIN le 14 octobre



Numéros utiles

Mairie	03 25 76 60 07
Police municipale	03 25 76 24 62
Mairie annexe	
Grange l'Évêque.....	03 25 76 65 25
<i>Uniquement les vendredis de 18h à 19h</i>	
<i>Ecoles de Saint-Lyé</i>	
Maternelle.....	03 25 76 51 63
Primaire	03 25 76 63 58
<i>Ecoles de Grange l'Évêque</i>	
Maternelle.....	03 25 76 68 16
Primaire	03 25 76 65 25
Centre de loisirs.....	03 25 76 61 92
Club ados.....	03 25 76 89 17
Bibliothèque.....	03 25 81 32 47
Point social.....	03 25 76 12 91
Conciliateur	03 25 76 63 24
Dépannage électricité.....	08 10 33 30 10
Dépannage Gaz	03 25 74 88 30
<i>Service d'urgence</i>	
Gendarmerie	17
Brigade de Barberey	03 25 42 32 90
Pompiers	18
Samu.....	15



Décès

Pierre BETTELLI le 26 juillet

*Seules les personnes recensées dans nos registres sont retranscrites dans l'état civil du bulletin